



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2026 à 19 h 00 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse  
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1  
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2  
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3  
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4  
Manon Guérette, conseillère siège no. 5  
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

*Tous membres du conseil et formant quorum.*

Assistent également à la séance :

Nancy Boudreault, adjointe administrative  
René Dufour, directeur général et greffier-trésorier

**1.0 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par madame Nancy St-Pierre.

**2.0 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire et renoncent à l'avis de convocation.

Un document de renonciation à l'avis de convocation, signé par les membres du conseil, est déposé et joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**3.0 - RÔLE DU PRÉSIDENT ET DROIT DE VOTE**

La personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, informe le conseil que, **sauf si elle manifeste expressément le désir de le faire**, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, **ne votera pas sur les décisions** du conseil, conformément aux dispositions légales applicables.

17-04-2026

**4.0 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Renaud Ouellet**

**APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

- 1.0 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.0 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 - RÔLE DU PRÉSIDENT ET DROIT DE VOTE
- 4.0 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5.0 - AVIS DE MOTION & RÉSOLUTIONS
  - 5.1 Octrois d'un contrat – travaux 2024-190 – remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale est
  - 5.2 Octrois d'un contrat – travaux 2024-191 – pavage du 5e rang est et ouest
  - 5.3 Résolution concernant la fourniture de services par le personnel technique de la FQM
  - 5.4 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 6.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

### **5.0 - AVIS DE MOTION & RÉSOLUTIONS**

18-04-2026

#### **5.1 Octrois d'un contrat – travaux 2024-190 – remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale est**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a procédé à un appel d'offres public par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux 2024-190 visant le remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale Est;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu huit (8) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

**ATTENDU QUE** l'offre de « Excavation Samuel Beaulieu » au montant de 769 312,09 \$ (taxes incluses), s'est avérée la plus basse soumission conforme (NEQ 1167079962);

**ATTENDU QUE** le projet est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** la firme de génie-conseil **Bouchard Service-conseil**, mandatée par la Municipalité, recommande l'octroi du contrat;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge que le prix soumis respecte le cadre budgétaire et les objectifs du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Bélanger**

**APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat pour les travaux 2024-190 – Remplacement de l'égout pluvial sur la rue Principale Est à l'entreprise « Excavation Samuel Beaulieu » (NEQ 1167079962), au montant de 769 312,09 \$ (taxes incluses);

**QUE** le conseil municipal confirme que ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et que les dépenses seront financées selon les modalités applicables au programme ainsi que par les fonds municipaux prévus à cet effet;

**QUE** le conseil municipal mandate le directeur général et greffier-trésorier, M. René Dufour, à donner suite à la présente résolution et à assurer le suivi administratif du dossier;

**QUE** la mairesse, Mme Nancy St-Pierre, et le directeur général, M. René Dufour, soient autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 27 avril 2026.

19-04-2026

**5.2 Octrois d'un contrat – travaux 2024-191 – pavage du 5e rang est et ouest**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a procédé à un appel d'offres public par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux 2024-191 visant le pavage du 5e rang est et ouest;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

**ATTENDU QUE** l'offre de « Construction & Pavage Portneuf inc. » au montant de 1 597 683,62 \$ (taxes incluses), s'est avérée la plus basse soumission conforme;

**ATTENDU QUE** le projet est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** la firme de génie-conseil **Bouchard Service-conseil**, mandatée par la Municipalité, recommande l'octroi du contrat;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge que le prix soumis respecte le cadre budgétaire et les objectifs du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Renaud Ouellet

**APPUYÉ PAR** Pierre-Yves L'Hérault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat pour les travaux 2024-191 – Pavage du 5e rang est et ouest à l'entreprise « Construction & Pavage Portneuf inc. », au montant de 1 597 683,62 \$ (taxes incluses);

**QUE** le conseil municipal confirme que ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et que les dépenses seront financées selon les modalités applicables au programme ainsi que par les fonds municipaux prévus à cet effet;

**QUE** le conseil municipal mandate le directeur général et greffier-trésorier, M. René Dufour, à donner suite à la présente résolution et à assurer le suivi administratif du dossier;

**QUE** la mairesse, Mme Nancy St-Pierre, et le directeur général, M. René Dufour, soient autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 27 avril 2026.

20-04-2026

**5.3 Résolution concernant la fourniture de services par le personnel technique de la FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de la FQM en regard de l'inspection des ouvrages ponctuels en eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Claude Ouellet**

**APPUYÉ PAR Manon Guérette**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer l'inspection des ouvrages ponctuels en eaux usées ;

**D'ACCEPTER** l'offre de services présentée par la FQM pour l'inspection des ouvrages ponctuels en eaux usées;

**QUE** M. René Dufour, directeur général, greffier-trésorier soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 27 avril 2026.

21-04-2026

**5.4 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM**

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Gagnon**

**APPUYÉ PAR Michel Bélanger**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

**QUE** René Dufour, directeur général, greffier-trésorier, et Nancy St-Pierre, mairesse, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

**QUE** René Dufour, directeur général, greffier-trésorier soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 27 avril 2026.

## **6.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Document de renonciation à l'avis de convocation signé par les membres du conseil (Annexe A)

## **7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent

22-04-2026

## **8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE la séance soit levée à 19 h 25.**

---

Nancy St-Pierre  
Mairesse

---

René Dufour  
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

René Dufour  
Directeur général et greffier-trésorier